



**AVIS PUBLIC  
DE LA TENUE D'UNE CONSULTATION ÉCRITE SUR LE  
PROJET DE RÈGLEMENT N° 1743-01  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES  
CONDITIONNELS N° 1743**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels n° 1743 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

AVIS est, par les présentes, donné que :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le premier projet de règlement n° 1743-01 intitulé :

**Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels afin de :**

- **Soustraire les frais d'étude pour les usages communautaires prévus aux sections 4 et 5;**
  - **Permettre les usages du groupe Communautaire des classes Espaces publics (P1) et Institutionnelle et administrative (P2), à l'exception des services postaux, des cimetières, des services de garde d'enfants, des services personnels et des organisations religieuses, dans toutes les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;**
  - **Permettre des usages accessoires aux usages communautaires conditionnels à certains critères, au lieu de normes spécifiques**
2. L'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de règlement est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par le présent avis public, et ce, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020.
  3. Ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.
  4. Une présentation détaillée portant sur ce projet de règlement peut être consultée sur le site Internet de la Ville en suivant ce lien : [Présentation du projet de règlement 1743-01 - Consultation écrite](#).

Aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs au projet de résolution doivent être transmis par écrit au bureau de la municipalité, au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 7E6 ou par courriel à [greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](mailto:greffe@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca), et être reçus au plus tard le 22 octobre 2020 à 16 h 30.

5. Ce [projet de règlement n° 1743-01](#) peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca).

Note explicative du Règlement n° 1743-01

Le Règlement n° 1743-01 a pour objet de :

- Soustraire les frais d'étude pour les usages communautaires prévus aux sections 4 et 5;
- Permettre, sous certaines conditions, les usages du groupe Communautaire des classes Espaces publics (P1) et Institutionnelle et administrative (P2), à l'exception des services postaux, des cimetières, des services de garde d'enfants et des organisations religieuses, dans toutes les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation
- Permettre sous certaines conditions, des usages accessoires aux usages communautaires conditionnels à certains critères, au lieu de normes spécifiques

En vertu de l'article 123 de la LAU (art. 113, par. 3), ce projet de règlement contient la disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter suivante, soit de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou usages qui sont autorisés et prohibés, y compris les usages et édifices publics, ainsi que les densités d'occupation du sol.

Service de l'aménagement du territoire - 22 septembre 2020

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au:

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation écrite ;
- Service de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce septième (7<sup>e</sup>) jour du mois d'octobre deux mille vingt (2020).

Jean St-Antoine, avocat, OMA  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)



Limite du Périmètre d'urbanisation